



**Direction Générale de la  
Coopération Internationale**

**Appel à Candidature pour des bourses de longue durée du  
Gouvernement Allemand au profit des jeunes  
diplômés et professionnels tunisiens  
2007-2008**

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur informe que le Gouvernement Allemand offre aux jeunes diplômés et professionnels tunisiens, des bourses de longue durée pour l'année universitaire 2007-2008 dans différents domaines d'études universitaires.

Les bourses seront offertes en priorité aux scientifiques et spécialistes ayant déjà un diplôme universitaire, disposant d'une expérience professionnelle de deux ans minimum et n'ayant pas plus que 36 ans (excepté pour quelques cours, pour lesquels la limite d'âge est de 32 ans).

Des bonnes connaissances de la langue allemande ou, le cas échéant, de l'anglais sont indispensables. Les candidats connaissant peu la langue allemande peuvent cependant obtenir une bourse pour un cours intensif d'allemand (six mois) avant de commencer leurs études.

Veuillez trouver en annexe la liste des différents domaines d'études universitaires ainsi que les pièces à fournir pour le dossier de candidature.

Les formulaires sont à disposition sur Internet:

<http://www.daad.de/deutschland/download/03118.en.html>

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction Générale de la Coopération Internationale sous couvert des établissements universitaires dont relèvent les candidats avant le 15 août 2006.



**Direction Générale de la  
Coopération Internationale**

## **Les Pièces à fournir**

Les pièces exigées pour le dossier de candidature des bourses du gouvernement allemand sont:

1. Le formulaire de demande de bourse, rédigé en langue allemande, anglaise ou française
2. Un curriculum vitae complet
3. Un exposé détaillé et précis du plan d'études ou de recherches ainsi qu'une présentation des travaux d'études ou de recherches entrepris jusqu'à présent pouvant présenter un intérêt particulier pour l'attribution de la bourse
4. Fournir éventuellement un justificatif des contacts établis avec les enseignants des établissements d'enseignement supérieur allemands dans lesquels le séjour doit avoir lieu
5. Un ou deux rapport(s) d'un ou deux professeurs doivent être joints au dossier. Ils doivent fournir des renseignements sur les aptitudes scientifiques du candidat
6. Des copies certifiées conformes à l'original des différents diplômes (baccalauréat, diplômes d'études universitaires, diplôme de fin d'études), des certificats et des relevés de notes
7. Un certificat d'aptitude linguistique rendant compte des connaissances d'allemand ou d'anglais du candidat
8. Des photos récentes collées sur le formulaire de demande de bourse
9. Un certificat médical
10. Des attestations de stages
11. La liste des publications

Le candidat doit présenter un dossier original accompagné de deux exemplaires.

**N.B: Les candidatures tardives ou incomplètes ne seront pas prises en considération.**